

MAIRIE DE PAUNAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2023

Présents:

Mr MARC, Mr PEYROT, , Mr DELMARES, Mr GAVOUYERE, Mme GENSOU, Mme LETELLIER, Mme MODOLO, Mme VAILLANT, Mr VOS.

Absent excusé : Mr BOURDIER pouvoir à Mr MARC

DATE DE LA CONVOCATION : 06/06/2023

18h30 ouverture de la séance.

● **APPROBATION ET SIGNATURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION du 05/04/2023.**

- Aucune observation

● **DELIBERATIONS DU CONSEIL.**

- Personnel :le conseil municipal vote à l'unanimité la promotion au grade d'agent de maîtrise le Mme Sophie COURDENT. Son poste d'agent technique territorial est supprimé du tableau des effectifs.
- Dans le cadre de l'extension de son schéma de mutualisation , le Grand Périgueux propose pour les trois années à venir de nouveaux domaines de groupements de commandes . Après examen des différentes propositions au regard des besoins de la commune Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer à cette proposition .
- Le tarif de location de la salle des fêtes doit être réactualisé après plusieurs années sans ajustement.

Le coût de l'énergie et les pratiques constatées d'utilisation sur plusieurs jours justifient cette revalorisation.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le tarif suivant :

Pour les Paunatois:

100 euros pour une soirée et le lendemain et 150 euros pour + 2 jours .

Pour les non Paunatois

200 euros et 250 euros sur plus de 2 jours

En conséquence, le contrat de location sera réécrit par Stéphanie MODOLO.

A cette occasion les règles relatives à l'utilisation du local traiteur seront rappelées en particulier celle portant sur l'interdiction d'utiliser des matériels de cuisson.

- Le conseil municipal s'engage à l'unanimité à rembourser les frais avancés par Patricia Letellier et Catherine Vaillant dans le cadre du projet de l'aménagement de la salle Vignal.

● SUIVI DES DOSSIERS EN COURS.

Travaux de l'Abbatiale : D'après les informations recueillies par Mr AUZOU auprès de la DRAC, notre dossier reste en tête de la liste d'attente . Nous représenterons donc le même dossier de restauration de la nef, les financements de la région et du départements étant maintenus. Cependant compte tenu du nombre de dossiers à soutenir et des contraintes budgétaires la DRAC ne pourra plus intervenir à hauteur de 40%,

Nous devons donc avoir recours au fonds de concours du Grand Périgueux , à l'appel à projet de l'office de tourisme et à la fondation du patrimoine.

URBANISME: Compte tenu des directives régionales imposant une réduction des surfaces constructibles il n'est plus envisagé de réviser le PLUI en 2023.

A ce jour seules les demandes de changement de destination peuvent aboutir.

Point routier: la société Muret a été retenue cette année pour les chantiers 2023. Les travaux planifiés sont situés à la Borie Basse, la route de Cure Boursil, la route de la Fontaine, Vaudune, la route des Étangs, le Carrefour Cerisiers/Crêtes à partir de juillet. La route des Crêtes fera l'objet d'un nouvel enrobé à froid plus écologique. Les ralentisseurs en place dans le bourg seront renforcés, et un nouveau sera installé route du Tisserand à l'approche du carrefour de chez Mr FILET.

Salle Vignal: l'aménagement de la salle poursuit son avancement. Le billard a été vendu et doit être prochainement enlevé par l'acheteur. Le comptoir du Comité des Fêtes fera l'objet d'une rénovation lors de la prochaine matinée citoyenne et trouvera sa place dans le local du comité des fêtes. L'aménagement est prévu le 28 juin, et l'ouverture aux jeunes Paunatois et associations début juillet.

Une inauguration sera organisée en septembre.

Ruine de la Forteresse: Mr VOS rend compte d'une visite récente sur site destinée à évaluer les étapes et le coût d'un programme de sécurisation de l'édifice. Trois phases sont identifiées pour ce projet de valorisation , accès, sécurisation et travail sur l'histoire. Un devis sera établi par l'entreprise Delmares pour chiffrer la protection des murs et leur nettoyage de la végétation parasite.

Ce projet ne pourra être lancé que si la commune trouve une ou plusieurs fonctions ou attributions à ce lieu patrimonial assez pertinentes pour donner droit à des subventions .

Nous devons inscrire nos réflexions dans les domaines porteurs de l'écologie , l'environnement la biodiversité pour identifier un véritable projet .

Compte tenu des autres chantiers en cours , le dossier de la ruine fera l'objet d'une instruction préalable pour une réalisation éventuelle au cours du prochain mandat!

Biodiversité : la commune va se joindre à une étude du Grand Périgueux sur la biodiversité et le patrimoine naturel de Paunat:

Recueil de toutes les sources d'informations sur le sujet , sensibilisation de notre population, actions ponctuelles (ex: atelier pédagogique d'apiculture d'Etienne Gavouyère avec les écoliers , l'exposition prochaine des photos nocturnes d' Augustin Lebon)

Immobilier :

- Le logement du presbytère est vacant depuis mi-mai; des travaux d'électricité et peinture sont en cours . Après examen de 2 devis , le peintre Degruzon de Journiac a été retenu

Le logement sera remis à la location avec une légère majoration de loyer cet automne après examen des candidatures déposées en mairie. A cette occasion nous devons fixer avec précisions les règles relatives à l'usage de la cour , au stationnement du locataire , au droit de passage du restaurateur et des livraisons et à la fermeture du portail.

- Parcelle 507 M et Mme Caudron souhaitent acquérir une bande de terrain le long de leur propriété, à la condition de pouvoir acheter la partie neutralisée qui intéresse également la famille Lebon.Ils projettent une rencontre pour un éventuel accord à l'amiable.
- Vente du terrain situé rue des Frères NICAUD ancienne serres ALBUCHER.

Ces parcelles d'une superficie totale de 2850 m2 devaient depuis plusieurs années être acquises par le couple ROUCHIE LANDON; un compromis de vente avait été établi à cet effet en 2020.

Le couple devait chercher un financement et déposer un permis de construire.

Malgré plusieurs relances, aucune avancée n'était constatée nos contacts restant sans réponse .De façon indirecte la mairie a été informée que le couple renonçait à l'achat.

Le maire a demandé au notaire du Bugue de résilier le compromis de vente (un formulaire a donc été trans mis aux 2 parties) et décidé de remettre ce terrain à la vente.

L'entreprise LETELLIER a formulé une proposition pour la construction de 2 maisons.

En réaction le couple GENDRE voisin de cette parcelle a également manifesté son intérêt pour la construction d'une maison ou de 2 chalets destinés à la location saisonnière.

Ces offres sont soumises à l'avis du conseil pour décision.

Le maire présente les avantages et les inconvénients de ces 2 propositions.

il insiste sur l'intérêt général de la commune pour la construction de 2 maisons dans un quartier déjà urbanisé , favorisant:

- l'arrivée de 2 familles.
- la rapidité de mise en œuvre surtout dans un contexte de restriction foncière (pas d'autres constructions envisageables sur la commune).
- De plus la nature du terrain exige la compétence de professionnels du terrassement.

Par contre le projet GENDRE n'est pas encore financé , pas précisément défini et l'achat du terrain n'entraîne pas une obligation de construction dans un délai précis.

A l'issue du débat qui a suivi cette présentation il a été observé:

- que le projet Letellier est rejeté pour plusieurs raisons: " monopole " de la construction sur le village , la construction de 2 maisons sur ces parcelles est jugée trop dense.

- Que cette vente n a pas bénéficié suffisamment de publicité!
- Que la commune peut se laisser un délai de réflexion de plusieurs mois , qu'il n'est pas urgent de vendre!

Face à ce constat , le maire prend acte des avis des conseillers et préviendra les 2 éventuels acquéreurs de la décision de suspendre la vente .

● **MATINEE CITOYENNE du 24 JUIN 2023.**

Cette initiative séduit encore cette année: 50 personnes environ se sont inscrites.

Quatre ateliers travailleront de 8h30 à 12h30 au désherbage du bourg, débroussaillage de la ruine et de chemins, entretien ciblé du ruisseau, et enfin peinture des portes et WC refait tout récemment par l'entreprise Gendre, décapage du bar du comité des fêtes.

Le maire communiquera les différentes affectations aux ateliers au cours de la semaine en précisant les équipements nécessaires.

Sophie COURDENT se chargera des achats complémentaires.

Un repas, préparé par les équipes de Julien, sera proposé dans les jardins du restaurant aux participants.

Fin séance 21h25.